PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

GESTION DE L'ENTREPRISE

Déclaration des calamités

Confiez-nous vos déclarations calamités

« Lors de la dernière procédure de calamités agricoles ouverte dans ma région, j'ai fait appel à la Chambre d'agriculture pour la déclaration. Le conseiller a géré la déclaration afin de répartir mes surfaces fourragères et mes effectifs d'animaux dans les bonnes catégories. Il est probable que si j'avais fait ma déclaration seul, la saisie ait été différente. Ce que j'ai particulièrement apprécié porte sur la rapidité de la déclaration et sur la réflexion engagée sur mon système afin de limiter les risques de pénurie fourragère. »

Les + AVANTAGES

> **Compétences et expériences des agents de la Chambre d'agriculture pour réaliser et optimiser la télédéclaration de demande d'indemnisation calamité**

> **Compétences de la Chambre d'agriculture sur l'ensemble de la procédure de demande d'indemnisation sur les calamités agricoles**

La déclaration télécalam
avec la Chambre d'agriculture de l'Indre vous permet de :

> Déclarer ma télécalam

> Permet de télédéclarer la demande d'indemnisation calamité en toute sécurité et être sûr d'obtenir ce à quoi je peux prétendre.

> Avoir moins de tracasseries pour télédéclarer mon sinistre

Tél : 02 54 61 61 61

www.indre.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

Déclaration des calamités

Confiez-nous vos déclarations calamités

SIMPLIFIER MES DÉMARCHES
Mon dossier conforme, vérifié et validé

EVITER DE SE TROMPER DANS LA DÉCLARATION
Mon dossier optimisé

MAÎTRISE DE LA DÉCLARATION SUR INTERNET

SAVOIR SI MA DEMANDE EST RECEVABLE

Nous vous accompagnons

MODALITÉS

> 1 rendez-vous avec un agent formé et compétent (1/2 heure en général).

> Une tarification fixe et cohérente en fonction du service rendu.

> Rendez-vous soit par téléphone soit à la Chambre d'agriculture.

LIVRABLES ET DÉLAIS

> L'accusé de réception de la télédéclaration à l'issue du rendez-vous.

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture de l'Indre
Service Entreprises
24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX
02 54 61 61 75
entreprise@indre.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

Modalités, tarifs et conditions de vente sur demande
©Photo : Gettyimages

SUP.COM.DOC 74.09.01.2023